



VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

L'an deux mille dix-sept et le vendredi vingt-deux septembre, les membres du Conseil municipal de la ville de LOURDES, convoqués régulièrement le quinze septembre 2017, se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Hervé ABADIE, Odile VIGNES, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Claude HEINTZ.

Etaient excusés :

Bruno VINUALES,
Nathalie BARZU,
Maxime LAFFAILLE donne procuration à Alain GARROT,
Jean-Luc DOBIGNARD donne procuration à Marie José MOULET,
Yacine KASBAOUI donne procuration à Michel AUSINA,
Michel REBOLLO-PEREZ donne procuration à Jean-Pierre ARTIGANAVE.

Etaient absents :

Eric BARZANTI,
Marie-France AUZON-LAFFITTE,
Michel AZOT,
Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU.

Secrétaire de séance : Camille CASTERAN

Odile VIGNES entre en séance après la lecture de la délibération n° 1.1.

N° 1.1

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE LOURDES AU TITRE DES EXERCICES 2009 A 2014

Rapporteur : Madame le Maire

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication du rapport aux conseillers municipaux dans les délais prévus et prennent également acte de la tenue d'un débat concernant le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.

N° 1.2

GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES-LOURDES-PYRENEES (CATIP) ET LA VILLE DE LOURDES :
AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Rapporteur : Annette CUG

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la ville de Lourdes, ci-annexé,

3°) autorisent Madame le Maire à signer cet avenant.

N° 1.3

RECOURS A LA NEGOCIATION DIRECTE SUR LA PROCEDURE
DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DU GOLF DE LOURDES

Rapporteur : Patricia SAYOUS

Après avis de la 4^e commission, de la commission de délégation de service public et du Conseil d'exploitation du Golf, les membres du Conseil municipal, à la majorité et six abstentions, celles d'Anjelika OMNES, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI et Michel REBOLLO-PEREZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de déclarer infructueuse la procédure de passation de la concession du service du Golf de Lourdes dont les caractéristiques essentielles étaient définies dans le rapport sur le principe de la concession approuvé par l'assemblée délibérante du 30 septembre 2016,

3°) autorisent l'Exécutif à négocier directement avec des candidats sans publicité ni mise en concurrence, sous réserve du respect des conditions initiales du contrat,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 1.4

INITIATIVE DE CREATION D'UN SYNDICAT DE COMMUNES

Rapporteur : Madame le Maire

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent l'initiative de création d'un syndicat intercommunal dénommé « SIMAJE » (syndicat intercommunal multi-accueils jeunesse écoles) compétent en matière scolaire, périscolaire et extrascolaire, ainsi qu'en matière de petite enfance, et regroupant les communes d'Adé, Arcizac-ez-Angles, Artigues, Aspin-en-Lavedan, Barlest, Bartrès, Bourréac, Escoubes-Pouts, Jarret, Julos, Les Angles, Lézignan, Loubajac, Lourdes, Omex, Ossen, Paréac, Peyrouse, Poueyferré, Saint-Pé-de-Bigorre, Ségus, Sere-Lanso, Viger,

3°) déclarent qu'une délibération indiquant le contenu des statuts afférents à ce syndicat sera prise ultérieurement,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.5

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET GRANDS SITES OCCITANIE

Rapporteur : Marie José MOUJET

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le principe de candidature de la ville de Lourdes répondant au cahier des charges de l'appel à projet Grands Sites Occitanie ; le dossier complet de candidature sera déposé au plus tard le 31 janvier 2018,

3°) autorisent Madame le Maire à signer ce document ainsi que toutes pièces utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2.1

ASSOCIATION FAMILIALE DU QUARTIER DE SANSAN : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Madeleine NAVARRO

Après avis des 2^e et 9^e commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) accordent une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association Familiale du Quartier de Sansan,

3°) précisent que les crédits sont disponibles au budget 2017 Compte 65-6574-61-0 02 220,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.2

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF) « PROMENEURS DU NET »

Rapporteur : Sandrine FOCHEATO

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) sollicitent une subvention dans le cadre de l'appel à projet « Promeneurs du net » lancé par la caisse d'allocation familiale (CAF) à hauteur de 37 %,

3°) approuvent en conséquence le plan de financement du projet présenté ci-dessus,

4°) autorisent Madame le Maire à entreprendre toute démarche et signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.3

BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2017-02

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) ouvrent par décision budgétaire modificative les crédits suivants :

Dépenses :

67 673 0 02 220 = - 30 €,

65 6541 0 02 220 = + 30 €,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.4

BUDGET PRINCIPAL : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2017-03

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la décision budgétaire modificative du Budget Principal qui s'établit en mouvements budgétaires de la façon qui suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	0 euro	0 euro
Section d'Investissement	<u>255 590 euros</u>	<u>255 590 euros</u>
TOTAL	255 590 euros	255 590 euros

3°) ouvrent par décision budgétaire modificative les virements de crédits suivants :

Dépenses d'investissement :

21 2183 0202 0 02 230 = - 17 885 €

20 2051 0202 0 02 230 = + 17 885 €

Dépenses de fonctionnement :

67 673 94 0 02 220 = - 100 259 €

65 65541 012 0 02 220 = + 100 259 €

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5

ORGANISATION D'UNE JOURNEE A LOURDES SUR LE THEME
« DU SEISME D'ARETTE EN 1967 A NOS JOURS » :
ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES POUR LA PREVENTION DU RISQUE SISMIQUE
DANS LE MASSIF PYRENEEN – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Annick BALERI

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la réalisation de cette opération et le plan de financement prévisionnel présenté,

3°) sollicitent une subvention au titre de l'Etat à hauteur de 50 %,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

N° 2.6

LANCEMENT DE L'OPÉRATION COLLECTIVE EN MILIEU URBAIN (OCMU)
DE LA VILLE DE LOURDES : DEMANDE DE SUBVENTION

AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

Rapporteur : Marie José MOULET

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) sollicitent le programme LEADER à hauteur de 97 000 €,
- 3°) rappellent que la politique du commerce est une politique d'agglomération avec la loi NOTRe et que son intérêt communautaire sera défini fin 2017 par la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

N° 2.7

SERVICES PUBLICS : TARIFS 2017
AVENANT RELATIF A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Marie José MOULET

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la tarification proposée :
Installation d'un stand de brocante à compter du 23 septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017 : 10 €.
Le reste des tarifs restant inchangé,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 2.8

SERVICES PUBLICS : TARIFS 2018
STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Rapporteur : Philippe SUBERCAZES

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la répartition et la tarification proposées :

Zone centre-ville

Une heure de gratuité par jour et par véhicule ainsi que la gratuité totale les samedis après-midis, dimanches et jours fériés ;

Durée max de stationnement autorisée : 4h15 (de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h15)

Tarifs Centre-Ville	
15 mn	0,20 €
30 mn	0,50 €
1h	1 €
2h	1,50 €
3h	2 €
4h	2,50 €
4h15	8 €
4h30	30 €
minoration	20 €

Zone touristique : Porte Saint-Michel / Porte Saint-Joseph

Durée max de stationnement autorisée : 4h00 (de 09h00 à 18h00)

Tarifs Porte Saint-Michel	P1(Quai St-Jean)	P2(Boissarie)	P3(place Jeanne d'Arc)
30 mn	1 €	1 €	0,50 €
1h	2 €	2 €	1 €
2h	4 €	3,50€	2 €
3h	6 €	5 €	3 €
4h	8 €	6 €	4 €
4h15	30 €	30 €	30 €
minoration	20 €	20 €	20 €

Tarifs Porte Saint-Joseph	P1(place Merlasse)	P2(Peyramale/Paradis)	P3(Egalité)
30 mn	1 €	1 €	0,50 €
1h	2 €	2 €	1 €
2h	4 €	3,50€	2 €
3h	6 €	5 €	3 €
4h	8 €	6 €	4 €
4h15	30 €	30 €	30 €
minoration	20 €	20 €	20 €

Les stationnements situés route de Pau, rue du Calvaire et rue Saint-Félix sont respectivement compris dans les zones P1 Saint-Michel et P1 Saint-Joseph.

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 3.1

QUARTIER DE SOUM DE LANNE : IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Rapporteur : Madeleine NAVARRO

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) acceptent les termes de la convention à intervenir, ci-annexée, entre la Ville de Lourdes et la société ENEDIS, qui définit les conditions d'implantation d'un poste de transformation électrique sur une emprise de 25 m² de la parcelle communale cadastrée section CW n° 176, à Soum de Lanne et les droits réels conséquences de cette installation,

3°) autorisent Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à la présente délibération.

N° 3.2

FORETS COMMUNALES – PROGRAMME DE COUPES – EXERCICE 2018

Rapporteur : Annette CUQ

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le programme de coupes 2018 en forêts communales tel que présenté ci-dessus,

3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre de ces travaux et à signer toute pièce en ce sens.

N° 3.3

FORETS COMMUNALES :
MISE A DISPOSITION DU SERVICE BRIGADE VERTE DU PLVG

Rapporteur : Annette CUG

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les travaux à réaliser en forêts communales (entretien des chemins, élagage, nettoyage des embâcles, ...),
- 3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre de ces travaux et à signer la convention, ci-annexée, de mise à disposition du service Brigade Verte avec Madame la Présidente du PLVG,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer toute pièce administrative relative à cette décision.

N° 3.4

DEFENSE DE LA BIODIVERSITE : CANDIDATURE AU LABEL APICITE

Rapporteur : Annick BALERI

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident de candidater au label APICité tel que présenté ci-dessus,
- 3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre d'une convention avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) et à signer toute pièce en ce sens.

N° 3.5

PROJET DE JARDINAGE :
CONVENTION ITEP ASTAZOU / VILLE DE LOURDES

Rapporteur : Annick BALERI

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de la convention projet jardinage à intervenir ci-annexée pour la période de septembre 2017 au 30 juin 2018,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 4.1

CARTE DE FIDELITE POUR LES JEUDIS DU THEATRE : GRATUITE DE LA SIXIEME REPRESENTATION

Rapporteur : Marie José MOULET

Après avis des 2^e et 9^e commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le principe de gratuité à la sixième représentation des « Juedis du Théâtre » dès cinq représentations validées uniquement au détenteur de la carte de fidélité sur présentation de celle-ci,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

N° 4.2

PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSERVATEUR PAR LES SERVICES DES MUSEES DE FRANCE

Rapporteur : Camille CASTERAN

Après avis favorable de la 2^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) valident la nouvelle prolongation de la mise à disposition à titre gracieux du Conservateur par les services des Musées de France pour intervention sur le site du

Château-Fort / Musée Pyrénéen jusqu'à la finalisation du recrutement du Directeur du Château Fort / Musée pyrénéen de Lourdes et à son installation sur site,

3°) décident du remboursement des frais d'hébergement, de déplacement, de restauration qui seront engagés par le Conservateur des services des Musées de France dans le cadre de sa mission d'assistance et de conseil,

4) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 5.1

SPORTS : AFFECTATION DE L'AIDE AU SPORT

Rapporteur : Patricia SAYOUS

Après avis de la 4^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :
Étant précisé que Monsieur Mohamed DILMI n'a pas pris part au vote concernant le Boxing Full Contact ;

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) accordent des aides exceptionnelles comme indiqué ci-dessus aux clubs sportifs dans le cadre des crédits qui sont prévus à cet effet au Budget Primitif 2017 compte 65-6574-401,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 5.2

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DE REMISE EN FORME MUNICIPALE DE L'OPHITE

Rapporteur : Patricia SAYOUS

Après avis de la 4^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de ce règlement intérieur de la salle de remise en forme municipale de l'Ophite, ci-annexé,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 6.1

MODIFICATION DU TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS ET CREATION D'EMPLOI

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis favorable de la 6^e commission réunie le 12 septembre 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la modification du tableau théorique des effectifs présentée portant à 276 le nombre d'emplois dont 275 emplois à temps complet, 1 emploi à temps non complet, dont 4 emplois fonctionnels,

3°) décident de la création d'un emploi non titulaire pour le poste de Responsable Eau et Assainissement dans les conditions définies ci-dessus,

4°) précisent que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

N° 6.2

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis favorable de la 6^e commission réunie le 12 septembre 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) prennent acte de la mise à disposition d'un adjoint territorial du patrimoine au sein du service public industriel et commercial (SPIC) du Pic du Jer,

3) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération.

N° 6.3

CRÉATION D'UN POSTE D'APPRENTI
AUX SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis favorable de la 6^e commission réunie le 12 septembre 2017, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la création d'un poste d'apprenti aux Services Techniques Municipaux dans le cadre d'un cursus d'Ingénieur dans le domaine de l'énergie à compter d'octobre 2017 pour une période de 3 ans,

3°) précisent que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2017,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif.

N° 7.1

BANC DE LA GROTTTE N° 34 : LOCATION-GERANCE

Rapporteur : Sandrine FOCHEATO

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la mise en location-gérance par la SARL COUSTY du fonds de commerce exploité à Lourdes, 113 rue de la Grotte, dans les locaux formant le banc de la Grotte n° 34, sous l'enseigne « CONFISERIE DE LA GROTTTE » au profit de la SARL FAMABA,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 8.1

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Rapporteur : Madame le Maire

Le Maire,



Josette Bourdeu

Josette BOURDEU
Vice-présidente du Conseil départemental
des Hautes-Pyrénées

